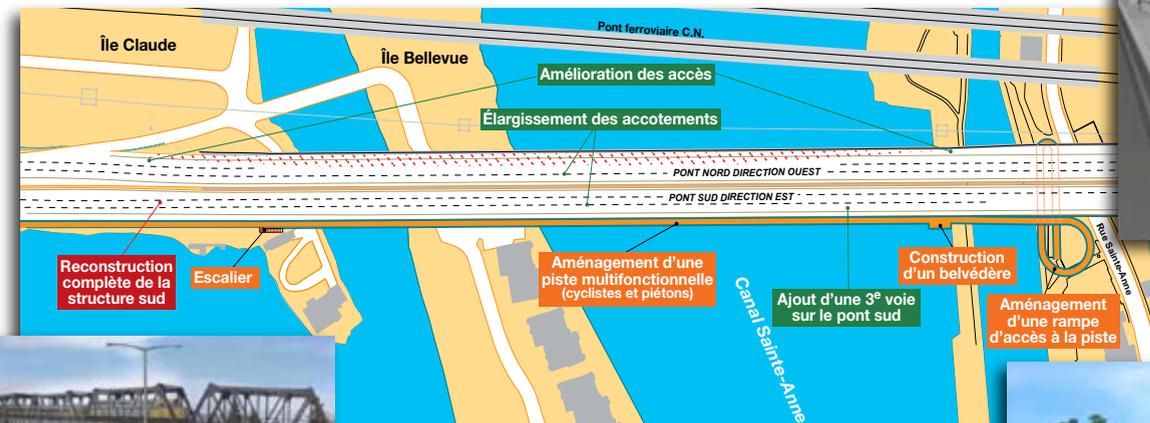


Description du projet

En 2007, le ministère des Transports du Québec a entrepris le projet de reconstruction de la structure sud du pont Galipeault, servant aux déplacements en direction est sur l'autoroute 20, entre l'île Perrot et l'île de Montréal. Les travaux se termineront en 2010.

Ce projet comprend notamment l'ajout d'une troisième voie en direction est et un aménagement permettant des entrecroisements plus sécuritaires des véhicules en direction ouest (pont nord). Cet aménagement facilitera l'insertion des véhicules qui proviennent de la rue Saint-Pierre/boulevard des Anciens-Combattants et les déplacements des véhicules qui accèdent aux îles Claude et Bellevue, ou qui en proviennent. Les accotements seront élargis pour assurer une meilleure sécurité en cas de panne ou d'accident.

Le Ministère intégrera une piste multifonctionnelle du côté sud du nouveau pont, en remplacement de la piste cyclable et du trottoir actuels, et construira un belvédère pour les piétons et les cyclistes qui empruntent le pont.



Gestion de la circulation

Les déplacements sur le pont

Afin que le Ministère puisse procéder à la démolition et à la reconstruction du pont sud, dès le mois de mai 2008, et ce, jusqu'à l'automne 2009, **la circulation du pont sud (direction est) sera transférée sur le pont nord (direction ouest).**

- ▶ La circulation s'effectuera à contresens sur le pont nord :
 - deux voies de circulation seront maintenues dans la direction la plus achalandée;
 - une voie sera disponible dans l'autre direction, selon les périodes de pointe.
- ▶ Un aménagement pour les piétons et cyclistes sera réalisé sur le pont nord, le temps des travaux.



Les fermetures du pont

Le chantier devra être aménagé et certains travaux sur le nouveau pont sud devront être réalisés à l'aide d'équipements installés sur le pont nord. C'est pourquoi plusieurs fermetures partielles et complètes du pont nord devront être effectuées la nuit et les fins de semaine.

- ▶ Lors des fermetures complètes, le détour s'effectuera par l'autoroute 40.

La fermeture de la sortie n° 39 – Sainte-Anne-de-Bellevue de l'autoroute 20 est

Le Ministère procédera à l'élargissement de la bretelle de sortie, du milieu de la bretelle jusqu'à la rue Saint-Pierre.

- ▶ À l'automne 2008, cette sortie sera fermée pendant environ 3 mois.
- ▶ Les usagers devront emprunter la sortie suivante, soit la sortie n° 42 – rue Morgan.

Le secteur du Grand Boulevard/boul. Perrot

- ▶ **Les usagers de l'autoroute 20 en direction ouest ne pourront tourner à gauche sur le Grand Boulevard.** Ce virage sera interdit pour des questions de sécurité.

- Les usagers devront se rendre jusqu'au boulevard Perrot où le virage en double sera permis. D'ailleurs, la baie de virage à gauche sera allongée et doublée.
- Le boulevard Perrot deviendra un sens unique en direction sud entre la 2^e Avenue et le Grand Boulevard.
 - Les usagers provenant du sud et désirant se rendre à l'autoroute 20 devront donc emprunter le Grand Boulevard.

- ▶ **Les usagers pourront passer du Grand Boulevard à l'autoroute 20 en direction est seulement le matin, soit de 5 h 30 à 8 h 30.**



Renseignements

Travaux et gestion des déplacements

Ministère des Transports du Québec
Ligne Inforoutière
1 888 355-0511 (en tout temps)
Cellulaire (sans frais) : #0511
www.mtq.gouv.qc.ca
dtim.commentaires@mtq.gouv.qc.ca

Transport en commun

Train de banlieue :
Agence métropolitaine de transport
514 287-TRAM (8726) ou
1 888 702-TRAM (sans frais sur le territoire de l'AMT)
www.amt.qc.ca
tram@amt.qc.ca

Autobus du côté de l'île Perrot :
CIT La Presqu'île
450 424-CIT5 (2485)
www.citlapresquile.qc.ca
info@citlapresquile.qc.ca

Autobus du côté de l'île de Montréal :
Société de transport de Montréal
STM-INFO (514 786-4636)
www.stm.info
commentaires@stm.info

This publication is also available in English upon request
1 888 355-0511
dtim.commentaires@mtq.gouv.qc.ca

Transport en commun

Un moyen de transport à privilégier!

En plus des efforts déployés par le CIT La Presqu'île pour améliorer la desserte en transport en commun dans le secteur, le Ministère et l'Agence métropolitaine de transport comptent mettre en place une série de mesures destinées à inciter les usagers à utiliser le transport en commun. À titre d'exemple, la capacité de certains stationnements incitatifs sera augmentée (environ 500 places) et quelques trains, en période de pointe, seront allongés.

Mesures d'atténuation pour les déplacements

Le ministère des Transports met en œuvre des mesures de contrôle et de gestion des travaux afin de réduire les répercussions sur les déplacements.

- ▶ Gestion des voies de circulation sur le pont en fonction des périodes de pointe
- ▶ Ajout de feux de circulation :
 - à Sainte-Anne-de-Bellevue :
 - à l'intersection des bretelles d'entrée et de sortie de l'autoroute 20 et de la rue Saint-Pierre/ boulevard des Anciens-Combattants
 - à l'intersection de Demers et du boulevard des Anciens-Combattants
 - à L'île-Perrot :
 - à l'intersection du Grand Boulevard et du boulevard Perrot
- ▶ Optimisation des feux de circulation dans tout le secteur des travaux
- ▶ Allongement et doublage de la baie de virage sur l'autoroute 20 en direction ouest pour le virage à gauche sur le boulevard Perrot
- ▶ Allongement de la baie de virage sur l'autoroute 20 en direction est pour le virage à gauche sur le boulevard Perrot afin d'accéder au stationnement incitatif
- ▶ Aménagement d'une voie d'accès temporaire à l'île Claude et à l'île Bellevue pour les véhicules d'urgence
- ▶ Ajout de caméras de circulation
- ▶ Affichage d'information concernant la circulation sur les panneaux à messages variables
- ▶ Aménagement d'espaces de stationnement supplémentaires et augmentation de la capacité des trains pour inciter les automobilistes à utiliser le train de banlieue
- ▶ Maintien d'un lien piétonnier et cyclable en tout temps, sauf lors de situations particulières
- ▶ Ajout d'une passerelle piétonnière temporaire au-dessus de l'autoroute 20 à la hauteur du Grand Boulevard afin de limiter la longueur du détour pour les piétons

Les automobilistes sont invités à faire du covoiturage et à emprunter les autoroutes 540 et 40 au lieu de l'autoroute 20.

Gestion du bruit et de la poussière

Le ministère des Transports accorde une grande importance aux moyens utilisés pour limiter les inconvénients causés aux résidents habitant près du chantier en raison des travaux.

- ▶ Le contrôle du bruit se fera par :
 - l'imposition à l'entrepreneur de niveaux sonores maximaux qu'il ne doit pas dépasser, le jour, le soir et la nuit;
 - la mise en place d'un programme de gestion du bruit et d'un suivi acoustique;
 - l'ajout de silencieux sur les équipements;
 - l'ajout d'écrans antibruit temporaires ou de toiles acoustiques, lorsque possible;
 - la substitution ou le déplacement des équipements très bruyants, lorsque possible.

Des stations de mesure du bruit seront installées près des habitations les plus rapprochées de la zone de travaux. Ces stations mesureront les niveaux sonores en continu (24 h/7 jours) afin de s'assurer du respect des niveaux sonores maximaux autorisés.

- ▶ Le contrôle de la poussière, par :
 - le balayage et l'arrosage régulier des voies de circulation;
 - l'arrosage pendant les travaux de démolition.

La reconstruction du pont Galipeault

2007

à 2010

C'est en route...